



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

PROCÈS VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et, tenue à la salle du conseil à l'hôtel de ville au 1350 chemin Middle, ce **10e jour du mois de novembre 2020**, à 20h00 sous la présidence de M. Chad Whittaker maire suppléant en remplacement de Mme Renée Rouleau au poste de maire / démissionnaire.

Sont présents:

Siège no 1. M. Gérald Grenon

Siège no 2. M. Serge Beaudoin (démissionnaire)

Siège no 3. Mme Karine Beaudin

Siège no 4. M. Chad Whittaker

Siège no 5. Mme Lyne Côté

Siège no 6. M. David Adams

Est également présente Madame Sonia Côté à titre de directrice générale par intérim et greffière par intérim.

2020-11

SÉANCE ORDINAIRE TENUE À HUIS CLOS

« Le conseil de la municipalité siège en séance ordinaire de mardi le 10 novembre 2020 en séance à huis clos. Les présences soumises sont conformes aux personnes présentes lors de cette séance du conseil.

Chacune de ces personnes présente s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale par intérim assiste à cette séance. »

2020-11-335

« **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT le renouvellement de ce décret par d'autres décrets et ceci jusqu'au décret 1150-2020 du 4 novembre 2020 qui prolonge jusqu'au 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 du ministre de la Santé et des Services sociaux et les renouvellements jusqu'au 28 octobre 2020 par l'arrêté 2020-079 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 16 octobre 2020 notre région Montérégie est en niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par leur présence et ceci en respectant les consignes sanitaires ou par voie téléphonique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **M. David Adams;**

Appuyé par **M. Gérald Grenon;**

Et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par le moyen *en présence*. »

Adoptée à l'unanimité

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Chad Whittaker, maire suppléant ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2020-11-336

Il est donc proposé par M. David Adams et appuyé par M. Gérald Grenon

Et **résolu** unanimement de débiter la séance ordinaire du 10 novembre 2020 à 20h14 dans la salle du conseil au 1350 chemin Middle, Clarenceville sans la présence du public, les conseillers sont invités à se nommer à tour de rôle.

Siege no 1. M. Gérald Grenon

Siège no 2. M. Serge Beaudoin (démissionnaire)

Siège no 3. Mme Karine Beaudin

Siège no.4: M. Chad Whittaker

Siège no 5. Mme Lyne Côté

Siège no 6. M. David Adams

Adoptée à l'unanimité

2020-11 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire suppléant constate que le quorum est atteint.

2020-11

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 10 novembre 2020
4. a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020
b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 octobre 2020

5. Dépôt de documents et de correspondances
 - Liste des dépenses (pompiers) mois d'octobre/ Municipalité de Noyan
 - Rapport du mois de ____ Aquatech
 - Lettres diverses
 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires (Art. 358 de LERM)
 - Dépôt des états comparatifs (Art. 176.4 du CM)

ADMINISTRATION -----

6. Ajout bâtiments divers / assurances 2021
7. Autorisation de versement/ employé #13-0003
8. Autorisation de paiement / allocation de départ / Renée Rouleau
9. Changement de nom / Gestion du compte de carte de crédit
10. Annulation carte de crédit
11. Engagement temporaire : trésorière adjointe

TRAVAUX PUBLICS -----

URBANISME -----

12. Demande de dérogation mineure : 591 du Manoir
13. Demande de dérogation mineure : 593 du Manoir
14. Nomination : Jean-François Gargano : Personne désignée pour l'application du règlement de la MRC régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau et des interventions en vertu de l'article 105 de la LCM

LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE -----

15. Fête de Noël / suivi avec Alexandra

SECURITÉ – INCENDIE -----

16. Programme d'aide financière pour la formation de pompiers 1 / sauvetage sur plan d'eau

HYGIÈNE DU MILIEU -----

TRÉSORERIE ET FINANCES -----

17. Paiement facture : Poupart & Poupart / 1 341.38\$
18. Paiement facture : Poupart & Poupart / 1 379.70\$
19. Paiement facture : Poupart & Poupart : 1 628.81\$
20. Paiement facture : Poupart & Poupart : 348.37\$
21. Paiement facture : FNX-Innov : 3 794.18\$
22. Paiement factures : Municipalité de Venise-en-Québec / juillet à sept. 2020 / 7 374.84\$

23. Paiement remboursement : activité
 24. Autorisation de paiement : 1^{er} décompte Pavage Maska / Travaux 4 chemins /PAIRRL
 25. Paiement de factures : MRC du HR : Droit de retour / Compo HR / mois oct.-nov.-déc. 2020 / réso 2020-09-289 / intégration à Compo HR
 26. Paiement des factures : Goudreau & Poirier / Année 2019
 27. Paiement facture : BBD / mandat réso 2019-06-184
 28. Les comptes à payer;
 29. Rapport des conseillers;
 30. Varia
 31. Période de questions des citoyens à la présidente du conseil (question soumise par courriel);
 32. Levée de la séance
-

2020-11-337

3 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 NOVEMBRE 2020

Il est donc proposé par Mme Lyne Côté et appuyé par M. Gérald Grenon que l'ordre du jour du 10 novembre 2020 soit adopté en maintenant le point VARIA ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-338

4 a) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

Il est donc proposé par M. Gérald Grenon et secondé par Mme Lyne Côté et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-339

4 b) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2020

Il est donc proposé par M. David Adams et secondé par Mme Karine Beaudin et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 octobre 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

5- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

- Dépôt de documents et lecture de la correspondance reçue

ADMINISTRATION -----

2020-11-340

6. AJOUT DE BÂTIMENTS DIVERS / ASSURANCES 2021

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer notre courtier en assurance (Chapdelaine Assurances) de faire l'ajout des bâtiments suivants dans le tableau des emplacements fourni par eux:

- 107 Principale : Centre des mesures d'urgence / valeur 100 000\$
- 1350 chemin Middle : Méga Dôme / abri pour abrasifs valeur 150 000\$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et
APPUYÉ PAR M. David Adams**

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise la direction générale à informer Assurances Chapdelaine de l'ajout de ses 2 emplacements dans nos protections en assurances générales.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-341

7. AUTORISATION DE VERSEMENT / DÉPART EMPLOYÉ #13-0003

CONSIDÉRANT le départ de l'employé # 13-0003 le 19 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le montant qui lui a été remis lors de son départ, n'avait pas pris en considération le calcul des arrérages de la banque de temps 2019 et le prorata des jours travaillés en 2020;

CONSIDÉRANT un tableau remis aux membres du conseil de l'ajustement du montant;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et
APPUYÉ PAR M. David Adams**

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le versement à l'employé # 13-0003 tel qu'établie.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-342

**8. AUTORISATION DE VERSEMENT / ALLOCATION DE DÉPART
DE MME RENÉE ROULEAU**

CONSIDÉRANT le départ de Madame Renée Rouleau le 13 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que Mme Rouleau cotisait au Régime de retraite des élus municipaux depuis novembre 2013;

CONSIDÉRANT que selon le règlement 2018-619 sur le traitement des élus, un montant sera alloué selon la Loi sur le traitement des élus, chapitre IV, Article 30.1 : Allocation de départ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et
APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin**

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le versement à Mme Renée Rouleau selon la Loi sur le traitement des élus, chapitre IV, Article 30.1 : Allocation de départ et ceci selon le calcul par le nombre d'années de service au sein du conseil municipal d'un montant totalisant 3 436.21\$.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-343

9. CHANGEMENT DE NOM / GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer le nom de la personne répondante sur le compte de carte de crédit Desjardins *Bureau en gros* au nom de Mme Francine Richard;

CONSIDÉRANT que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des

représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

Sonia Côté, directrice générale adjointe
Monica Campeau, commis comptable

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et
APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté**

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise Mesdames Sonia Côté, directrice générale adjointe et Mme Monica Campeau, commis comptable à être nommées comme personne responsable à la gestion du compte de carte de crédit Desjardins.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-344

10. ANNULATION DE LA CARTE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT que certaines cartes de crédit ont été remises aux employés ainsi qu'aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler ses cartes de crédit et d'en informer notre institution bancaire;

CONSIDÉRANT que Mme Sonia Côté occupe le poste de directrice générale par intérim,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et
APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin**

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise Mme Sonia Côté à informer notre institution bancaire à annuler les cartes de crédit antérieures et de faire une nouvelle demande pour et au nom de la municipalité en son nom.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-345

11. ENGAGEMENT CONTRACTUEL D'UNE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT que Mme Sonia Côté remplira les fonctions de directrice générale par intérim jusqu'à ce que le poste à la direction générale soit comblée;

CONSIDÉRANT que madame Côté aura besoin d'une aide pour la préparation budgétaire 2021;

CONSIDÉRANT que Mme Côté a fait des recherches auprès de la FQM et des municipalités environnantes pour une aide et que Mme Lise Dupuis fût recommandée et que celle-ci est disponible;

CONSIDÉRANT que Mme Dupuis a été 12 ans en tant que trésorière adjointe dans une autre municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et
APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté**

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise l'engagement contractuel de Mme Lise Dupuis à titre de trésorière adjointe pour offrir une aide à Mme Côté et ceci selon les besoins durant la période budgétaire. Une entente sera établie pour déterminer le traitement et les conditions de travail établis dans un contrat de travail, d'une durée indéterminée et que le poste de trésorière adjointe est un poste contractuel.

Il est également résolu de nommer M. Chad Whittaker, maire suppléant et Mme Sonia Côté, directrice générale par intérim, signataires du contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX PUBLICS -----

2020-11

URBANISME -----

2020-11-346

**12. DEMANDE AU PIIA : LOT 5 239 291 / 593 DU MANOIR
MME CLAUDE PARENT ET M. CLAUDE MARSOLAIS**

CONSIDÉRANT que la construction de la résidence n'affecte pas le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet ne contrevient pas à d'autres articles du Règlement de zonage #428 en vigueur dans la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et
APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté**

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter le plan de construction des demandeurs et autorise le service d'urbanisme à émettre le permis de construction.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-347

**13. DEMANDE AU PIIA : LOT 5 239 570 / 591 DU MANOIR
MME MICHELINE PRIVÉE ET M. ALAIN DOMBROWSKI**

CONSIDÉRANT que le plan de construction et les documents soumis par le demandeur correspondent aux critères du Règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT que la construction de la résidence n'affecte pas le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet ne contrevient pas à d'autres articles du Règlement de zonage #428 en vigueur dans la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et
APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin**

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter le plan de construction des demandeurs autorise le service d'urbanisme à émettre le permis de construction.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-348

14. NOMINATION : JEAN FRANÇOIS GARGANO

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer M. Jean-François Gargano, personne désignée à la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville pour l'application du règlement de la MRC régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau et des interventions en vertu de l'article 105 de la LCM (Loi sur les compétences municipales);

105. Toute municipalité régionale de comté doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens.

Tout employé désigné à cette fin par la municipalité régionale de comté peut, sans délai, retirer d'un cours d'eau les obstructions qui empêchent ou gênent l'écoulement normal des eaux, sans préjudice aux droits de la municipalité de recouvrer, de toute personne qui les a causées, les frais relatifs à leur enlèvement.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et
APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon**

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville nomme M. Jean-François Gargano, Directeur technique – service d’urbanisme, travaux publics et environnement, personne désignée à la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville pour l’application du règlement de la MRC régissant les matières relatives à l’écoulement des eaux des cours d’eau et des interventions en vertu de l’article 105 de la LCM (Loi sur les compétences municipales).

Adoptée à l’unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET LE COMMUNAUTAIRE -----

2020-11-349

15. FÊTE DE NOEL POUR LES ENFANTS DE CLARENCEVILLE

CONSIDÉRANT que Mme Alexandra Frenette organisera une fête de Noel pour les enfants de Clarenceville tout en respectant les consignes sanitaires ;

CONSIDÉRANT un budget alloué pour l’achat de cadeaux, emballages, décorations et envoi postal pour l’inscription des enfants;

CONSIDÉRANT que s’il y a besoin de fournir la camionnette de la municipalité pour faire la livraison des cadeaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et
APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté**

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville alloue un budget de 3 000\$ pour l’achat et l’organisation de la fête Noel **le 12 décembre 2020.**

Adoptée à l’unanimité

SECURITÉ – INCENDIE -----

2020-11-350

**16. PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE
POMPIERS 1 / SAUVETAGE SUR PLAN D’EAU**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

Attendu qu’en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC du Haut Richelieu en conformité avec l’article 6 du Programme;

Il est proposé par **M. David Adams**
Appuyé par **M. Gérald Grenon;**

ET RÉSOLU :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

HYGIÈNE DU MILIEU -----

2020-11

TRESORERIE ET FINANCES -----

2020-11-351

**17. PAIEMENT DE FACTURE (#7025) POUPART & POUPART
ME PIERRE BÉRUBÉ**

CONSIDÉRANT la réception de la facture no.7025 au montant de 1 341.38\$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT le mandat accordé d'un forfait mensuel ainsi que des frais pour des frais d'ouverture de dossiers de griefs pour la période du 04-09-2020 au 30-09-2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **M. Gérald Grenon**

Appuyé par **M. David Adams;**

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise le paiement de la facture numéro 7025 au montant total de 1 341.38\$ avec les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-352

**18. PAIEMENT DE FACTURE (#7030) POUPART & POUPART
ME ARMAND POUPART**

CONSIDÉRANT la réception de la facture no.7030 au montant de 1 379.70\$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT le mandat accordé par la résolution 2019-10-301 pour un forfait mensuel de services juridiques pour le mois d'octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Mme Lyne Côté**

Appuyé par **M. Gérald Grenon;**

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise le paiement de la facture portant le numéro 7030 au montant totalisant 1 379.70\$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-353

**19. PAIEMENT DE FACTURE (#7043) POUPART & POUPART
ME PIERRE BÉRUBÉ**

CONSIDÉRANT la réception de la facture no.7043 au montant de 1 628.81\$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT le mandat accordé d'un forfait mensuel ainsi que des frais de travail de conciliation de travail pour la période du 01-10-2020 au 30-10-2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par **Mme Lyne Côté**

Appuyé par **M. Gérald Grenon**;

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise le paiement de la facture portant le numéro 7043 au montant totalisant 1 628.81\$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-354

**20. PAIEMENT DE FACTURE (#7051) POUPART & POUPART
Dossier expropriation**

CONSIDÉRANT la réception de la facture no.7051 au montant de 348.37\$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT des services rendus et honoraires en date du 16-10-2020 dans le dossier Projet Village / suivi avec le TAQ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par **Mme Karine Beaudin**

Appuyé par **M. David Adams**;

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise le paiement de la facture portant le numéro 7051 au montant totalisant 348.37\$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-355

21. PAIEMENT DE FACTURE (#386923) FNX-INNOV

CONSIDÉRANT la réception de la facture no.386923 au montant de 3 794.18 \$ incluant les taxes applicables de FNX-Innov pour le mandat (résolution 2020-07-229) services durant les travaux;

CONSIDÉRANT que ses honoraires sont à 40% du mandat :
 $8\ 250\$ \times 40\% = 3\ 300\$ + \text{taxes}$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par **Mme Lyne Côté**

Appuyé par **M. Gérald Grenon**;

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise le paiement de la facture portant le numéro 386923 au montant totalisant 3 794.18 \$ incluant les taxes applicables auprès de FNX Innov.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-356

**22. PAIEMENT DE FACTURES/ MUNICIPALITÉ DE VENISE -EN-QUÉBEC
PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT la réception de la facture no CRF2000860 au montant de 7 374.84\$ de la municipalité de Venise-en-Québec pour les coûts d'utilisation des stations PP1 PP2 et PP3 et de l'usine d'épuration pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par **M. David Adams**

Appuyé par **M. Gérald Grenon**;

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise le paiement de la facture no. CRF2000860 au montant de 7 374.84\$.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-357

**23. PAIEMENT / REMBOURSEMENT ACTIVITÉ (CROCHET)
SELON RÈGLEMENT 2017-06-109**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de remboursement pour une activité qui a eu lieu en janvier 2020;

CONSIDÉRANT que certaines activités ne sont pas mentionnées dans le règlement 2017-06-109 et que celles non décrites doivent avoir obtenu l'approbation du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'en mars 2020 (rés. 2020-03-84), il avait été approuvé de rembourser les activités diverses et ceci avant l'adoption du nouveau règlement (2020-637) portant sur le remboursement des activités (Camp de jour);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **M. David Adams**

Appuyé par **M. Gérald Grenon**

QUE le conseil accorde son approbation et autorise le paiement en raison que le reçu est daté du 20-01-2020 avant l'adoption du nouveau règlement (2020-637) sur le remboursement d'activité.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-358

**24. AUTORISATION DE PAIEMENT / 1^{ER} DÉCOMPTE / PAVAGE MASKA/ PAIRRL
4 CHEMINS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le contrat des travaux de drainage et de réfection du revêtement des chemins : Rang Victoria, chemins MacFie, Beech Nord et rang des Côtes à Pavage Maska inc par la résolution 2020-06-200;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux au 30 octobre 2020 et sous la recommandation du surveillant de chantier, lequel recommande le paiement des travaux, au montant 234 263.83\$, incluant les taxes applicables, lequel montant est exclu de la retenue de 10 %;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et

APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon

ET RÉSOLU :

QUE LE CONSEIL autorise le paiement à Pavage Maska inc du montant inscrit dans le certificat de paiement de FNX innov, datée du 30 octobre 2020, lequel montant prend en considération la retenue de 10%, et s'élevant à 234 263.83\$ avec les taxes en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-359

**25. PAIEMENT DE FACTURES : MRC DU HR / DROIT DE RETOUR
COMPO HAUT RICHELIEU / RÉSO : 2020-09-286**

CONSIDÉRANT que la résolution 2020-09-286 intitulait un paiement de la quote part pour l'intégration à Compo Haut Richelieu;

CONSIDÉRANT la réception des factures nos CRF2000367, CRF2000368, CRF 2000369 au montant de 5 898.76\$ chacune, pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2020;

CONSIDÉRANT la réception du tableau du droit de retour étalé sur 5 ans (60 mois) d'un montant fixe mensuellement de 5 898.76\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **M. David Adams**

Appuyé par **M. Gérald Grenon;**

ET RÉSOLU :

QUE LE CONSEIL autorise les paiements mensuels auprès de la MRC du Haut Richelieu pour l'intégration à Compo Haut Richelieu soit du 1^{er} octobre 2020 au 23-09-2025. (60 paiements)

Adoptée à l'unanimité

2020-11-360

26. PAIEMENT DE FACTURES : GOUDREAU & POIRIER

CONSIDÉRANT la réception des factures nos. 2010119 au montant de 7 013.48\$ (taxes incluses) qui comprend : Audit de l'exercice au 31-12-2019, audit du RF au 31-12-2019, consultations, entrevues, échanges, rapport de consolidation;

2010120 au montant de 12 647.25\$ (taxes incluses) qui comprend : RF 31-12-2019 sur le SESAMM et écritures de régularisation et comptabilisation;

2010121 au montant de 2 874.38\$ (taxes incluses) : Frais d'audit Collecte sélective des matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **M. David Adams**

Appuyé par **Mme Karine Beaudin**;

ET RÉSOLU :

QUE LE CONSEIL autorise le paiement des factures nos. 2010119, 2010120 et 2010121 au montant total de 22 535.11\$ taxes incluses auprès de Goudreau & Poirier pour les audits au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-361

27. PAIEMENT DE FACTURE : BBD / MANDAT RÉSO 2019-06-184

CONSIDÉRANT la réception de la facture no. 25328 au montant de 5 288.85\$ (taxes incluses) de BBD (Baillargeon, Bergeron, Deneault et Associés, évaluateurs agréés;

CONSIDÉRANT un mandat donné par la résolution 2019-06-184 au montant de 3 200\$ + taxes le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT une mise à jour du dossier le 10 juillet 2020 et des frais supplémentaires de 1 400\$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par **M. David Adams**

Appuyé par **M. Gérald Grenon**;

ET RÉSOLU :

QUE LE CONSEIL autorise le paiement de la facture no. 25328 au montant total de 5 288.85\$ taxes incluses auprès de BBD dans le cadre du mandat accordé pour un rapport d'évaluation afin d'établir la valeur marchande du terrain vacant découlant d'une expropriation, et ce, aux fins d'acquisition et/ou à des fins d'expropriation. (No. Dossier 16754)

Adoptée à l'unanimité

2020-11-362

28. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par **M. David Adams**

Appuyé par **M. Gérald Grenon**,

ET RÉSOLU :

Que les comptes à payer au 10 novembre 2020 et au montant de 448 830.65\$ soient approuvés pour paiement.

Adoptée à l'unanimité

2020-11

29. RAPPORT DES CONSEILLERS (élus)

Siège no 1. Gérald Grenon

Siège no 2. Serge Beaudoin (démissionnaire)

Siège no 3. Karine Beaudin

Siège no 4. Chad Whittaker

Siège no 5. Lyne Côté

Siège no 6. David Adams

Maire. Poste vacant

Chacun des conseillers présentent leur activité et l'avancement de leurs dossiers respectifs ainsi que le maire suppléant.

Gérald Grenon : Rencontres : CCU, séance préparatoire, séance mensuelle

Karine Beaudin : Rencontres : CCU, séance extraordinaire et mensuelle

Lyne Côté : Rencontres : séance préparatoire, séances extraordinaire et mensuelle

David Adams : Rencontres : séance préparatoire, séances extraordinaire et mensuelle

Chad Whittaker : Rencontres : séance préparatoire, séances extraordinaire et mensuelle, séances à la MRC, comité de la régie (RIAEPHV).

2020-11

30. VARIA

- Luminaires de rues n'allument pas : vérifier et informer l'électricien
- Mme la directrice générale par intérim remet aux membres du conseil, le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires (art. 358 de LERM) et celui-ci à être déposé au plus tard au conseil du 12 janvier 2021.
- Il été déposé à cette séance les états comparatifs au 30-09-2019 et au 30-09-2020 selon l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

2020-11

31. PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question de la part des citoyens n'a été demandée par téléphone ni par courriel

2020-11-363

32. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 10 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **Mme Lyne Côté**

ET RÉSOLU :

Que la séance ordinaire du 10 novembre 2020 soit levée à 21h01.

Adoptée à l'unanimité

M. Chad Whittaker, maire suppléant

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Mme Sonia Côté, directrice générale par intérim
et greffière par intérim

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

« Je, Chad Whittaker, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Le 10 novembre 2020.